

**ACTION SOCIALE**

Atelier d'animation pour personnes âgées

Convention de partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre d'un appel à projet du Conseil Général du Val-de-Marne, la ville d'Ivry-sur-Seine a été retenue comme ville pilote pour initier sur son territoire un dispositif de prévention des chutes en faveur des personnes âgées.

Ce dispositif comprend trois volets :

- ✓ information des professionnels travaillant au domicile des personnes âgées,
- ✓ mise en place d'un atelier prévention des chutes de 14 séances (mars 2009 à juin 2009),
- ✓ mise en place d'un atelier Gym'Autonomie (septembre 2009 à janvier 2010).

La mise en œuvre des ateliers dédiés aux personnes âgées de plus de 60 ans nécessite d'établir une convention pour l'atelier prévention des chutes avec la Mutualité Sociale Agricole, opérateur pour le Conseil Général de cette action.

Le coût de cet atelier s'élève à 1 052 € par session. Le Département prend à sa charge 700 €. Une participation de 15 € pour la session est demandée à chaque participant. (10 à 15 participants par session). La différence reste à la charge de la Commune.

Outre ces aspects financiers, la ville d'Ivry-sur-Seine mettra à disposition une salle d'activité du foyer Chevaleret et informera les citoyens en s'appuyant sur les outils de communication qui lui sont propres (Internet, journal local, ...).

Pour sa part, la Mutualité Sociale Agricole met en œuvre l'animation (éléments et matériels pédagogiques, animateurs).

Compte tenu de l'intérêt de cette action, je vous demande d'approuver la convention de partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

PJ : convention de partenariat

## **ACTION SOCIALE**

Atelier d'animation pour personnes âgées

Convention de partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France œuvre pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées,

considérant l'intérêt social de la tenue d'un atelier de prévention des chutes à Ivry, piloté par le Conseil Général du Val-de-Marne et mis en œuvre par la Mutualité Sociale Agricole,

considérant que cette action contribue au maintien à domicile de personnes retraitées vieillissantes,

vu la convention de partenariat ci-annexée,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

(à l'unanimité)

**ARTICLE 1** : APPROUVE la convention de partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole, relative à la mise en place d'un atelier d'animation pour personnes âgées du 3 mars au 16 juin 2009 au Foyer Logement Chevaleret à Ivry et AUTORISE le Maire à la signer.

**ARTICLE 2** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 JANVIER 2009